



HARMONY ENERGY FRANCE

Présentation du projet de stockage d'énergie

GRANDE TERRE

Historique des versions :

Version 0	1 mars 2023
-----------	-------------

« La capacité à générer et à stocker de l'énergie décarbonée est essentielle au développement d'un système énergétique durable »

Sommaire

1.	Présentation de la société.....	3
1.1.	Historique.....	3
1.2.	Harmony Energy France.....	3
1.3.	Politique RSE.....	4
2.	Le stockage d'énergie par batteries.....	5
2.1.	Intérêt de la solution.....	5
2.2.	Fonctionnement.....	8
2.3.	Technologie de batteries.....	10
2.4.	Aspects environnementaux.....	10
3.	Le projet de Grande Terre.....	12
3.1.	Situation du projet.....	12
3.2.	Conception du projet.....	12
4.	Analyse des risques.....	14
4.1.	Revue générale des risques.....	14
4.2.	Biodiversité.....	17
4.3.	Milieu potentiellement humide.....	18
4.4.	Patrimoine et population locale.....	19
4.5.	Risque intrusion.....	20
4.6.	Risque incendie.....	20
5.	Cycle de vie du projet.....	26
5.1.	Processus de développement.....	26
5.2.	Activités sur site.....	27
	Annexe 1 Plan du projet.....	29
	Annexe 2 Évaluation de l'état environnemental du site.....	30

1. Présentation de la société

1.1. Historique

Harmony Energy a été fondée au Royaume-Uni en 2010 et en une dizaine d'années la société est devenue un leader national dans le développement de projets de stockage d'énergie et de centrales de production d'énergie renouvelable.

Harmony Energy a ainsi développé, construit et opéré un portefeuille important de parcs de production d'énergie renouvelable (éoliens et photovoltaïques) ainsi que des projets de stockage d'énergie par batterie. La carte ci-dessous montre les projets de stockage opérationnels et en cours de construction aujourd'hui :



Figure 1: Portefeuille de projets BESS de Harmony Energy au Royaume-Uni

En novembre 2021, Harmony Energy a lancé le Harmony Energy Income Trust plc, un fonds d'investissement coté à la Bourse de Londres ("HEIT"). HEIT est une société d'investissement gérée par Harmony Energy qui finance des grands projets de stockage d'énergie et de production d'énergie renouvelable et qui délègue à Harmony Energy la gestion des actifs sur toute la durée de vie, jusqu'au démantèlement.

1.2. Harmony Energy France

Fort de son expérience et de ses succès au Royaume-Uni, début 2022 une filiale française, Harmony Energy France, a été créée pour développer en France métropolitaine des projets solaires et de stockage.

L'équipe française de Harmony Energy cumule plus de 35 ans d'expérience sur le marché de l'électricité et le développement de projets d'énergie renouvelable et de stockage d'énergie. Les compétences couvrent aussi bien les activités de développement (recherche de foncier, démarches administratives...), d'ingénierie (conception et dimensionnement des centrales, ingénierie de raccordement au réseau...), ou de construction et opération (achats, financement, mise en service, exploitation et maintenance...).

Harmony Energy France se positionne sur l'ensemble du cycle de vie de ses projets, en faisant appel à des partenaires pour certaines activités clés.

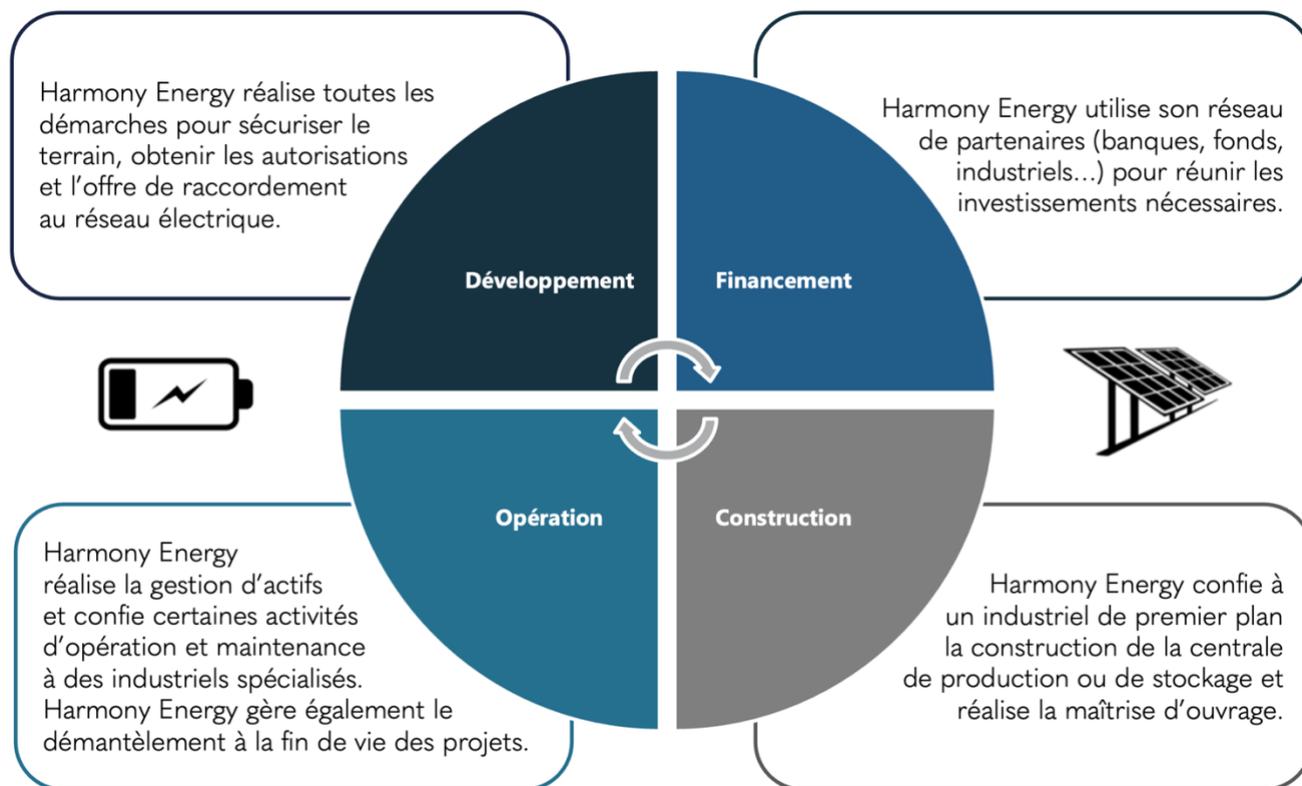


Figure 2: Positionnement de Harmony Energy France

1.3. Politique RSE

Harmony Energy France définit sa politique Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) autour de quatre principaux piliers qui guident notre manière de développer et de construire nos activités.



Figure 3: Les piliers RSE de Harmony Energy

Sur la base de ces 4 piliers, nous avons choisi de définir une stratégie RSE en accord avec nos propres valeurs, tout en s'alignant sur les principales recommandations des organismes internationaux.

Concrètement Harmony Energy France formalise ses actions autour de sept objectifs de développement durable parmi des dix-sept adoptés par les États membres des Nations Unies.

Objectifs Développement durables de l'ONU

- 3. Bonne santé et bien-être
- 4. Education de qualité
- 7. Energie propre et d'un coût abordable
- 11. Villes et communautés durables
- 12. Consommation et production responsable
- 13. Lutte contre le changement climatique
- 15. Vie terrestre

Actions Harmony Energy France

- Organisation d'événements sportifs.
Sensibilisation sur les questions de bien être de toutes parties-prenantes.
- Mise en place de parcours pédagogiques.
Interventions dans les écoles.
- La raison d'être de Harmony est de développer des énergies propres, abordables, sécurés et maîtrisées.
- Organisation d'événements sportifs à pied ou à vélo.
Financement de petites installations de production dans les communes.
- Vocation de l'entreprise à mieux produire et consommer de l'énergie.
Exigences sur l'origine des produits, leurs impacts et la recyclabilité.
- Politique de minimiser les émissions de gaz à effet de serre de toutes activités liées directement ou indirectement à nos projets.
- Du choix du site jusqu'à la construction et l'opération, Harmony vise à minimiser les impacts et à favoriser le développement de la biodiversité.

Figure 4: Actions RSE de Harmony Energy France

2. Le stockage d'énergie par batteries

2.1. Intérêt de la solution

Le stockage d'électricité par batteries a atteint la maturité technologique dans la deuxième partie des années 2010, avec un fort essor aux Etats-Unis, en Australie, au Royaume-Uni et dans les zones non interconnectées. En une douzaine d'années, le stockage est devenu un levier indispensable de la transition énergétique pour stabiliser le réseau sans avoir recours aux énergies fossiles et afin de mieux intégrer les énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire.

Ces dernières années, le stockage par batteries s'est démocratisé dans le monde entier et en particulier en Europe pour faire face à deux tendances fortes :

- La nécessaire fermeture des centrales fossiles les plus polluantes (charbon, pétrole, gaz), utilisées notamment lors de la période hivernale, remplacées par des énergies renouvelables durables, dont la production est variable et parfois compliquée à intégrer ;
- Des prix des marchés de l'électricité soumis à une volatilité grandissante du fait de la hausse de la consommation, de la variabilité des énergies renouvelables et des crises successives affectant le prix du gaz ou du pétrole qui peuvent mettre en péril la sécurité d'approvisionnement.

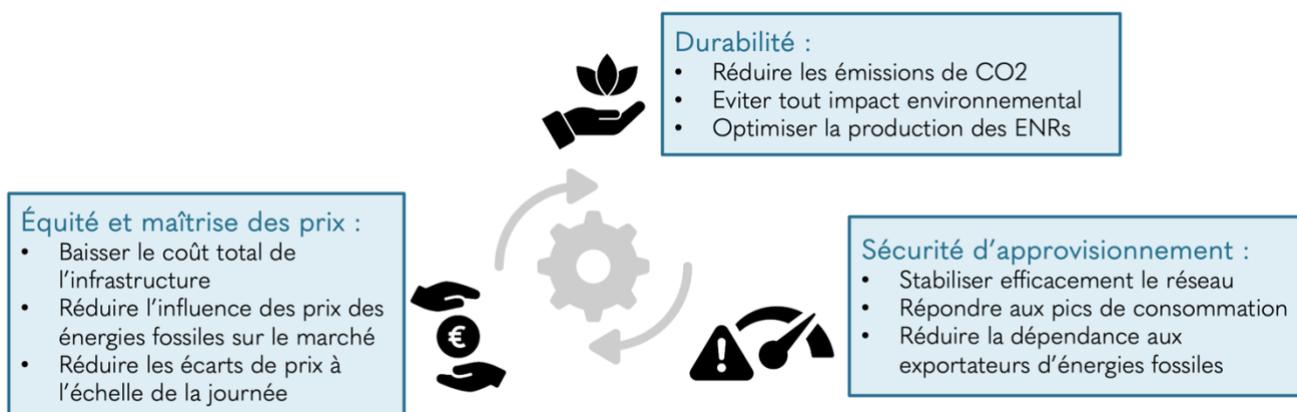


Figure 5: Les enjeux du marché de l'électricité

Le stockage d'énergie par batteries répond en effet aux 3 enjeux majeurs que vont connaître les réseaux électriques au XXI^{ème} siècle :

- Durabilité :
 - Les batteries électriques constituent l'une des solutions flexibles les plus efficaces et les plus décarbonées, avec des émissions nettement inférieures à celles des centrales fossiles traditionnelles. En effet un kWh en provenance du réseau français et ayant transité par une batterie à une empreinte de l'ordre de 100 gCO₂/kWh, contre au moins quatre fois plus pour les centrales au gaz, au pétrole et au charbon (de 400 à 1000 gCO₂/kWh)¹ ;
 - Le stockage par batteries n'émet aucun polluant et s'installe facilement, sans nuisance majeure pour l'environnement. L'installation d'une centrale de stockage occupe une surface faible : environ 150 hectares suffiraient pour atteindre les objectifs nationaux en puissance de stockage par batteries dans les scénarii médians de RTE² (10 à 13 GW) ;
 - En stockant l'énergie renouvelable pour pallier un surplus de production ou à une congestion du réseau, les batteries permettent d'utiliser une énergie qui aurait été gaspillée (écrêtée) autrement, avec un très haut rendement énergétique (autour de 85%).
- Maîtrise des prix :
 - Le stockage par batteries demande un investissement important au départ mais les coûts opérationnels sont faibles et maîtrisés, permettant d'avoir une forte visibilité sur le prix de revient de l'installation ;
 - Le stockage par batteries doit s'insérer sur le marché sans mécanisme de soutien et proposer des prix plus compétitifs que les énergies fossiles traditionnelles pour les mêmes services rendus ;
 - En venant en remplacement des énergies fossiles et en déplaçant des pics de production journaliers vers des pics de consommation, le stockage permet de réduire la volatilité des prix sur la journée.
- Sécurité d'approvisionnement :
 - Le stockage est la technologie la plus efficace pour stabiliser le réseau, avec des temps de réaction extrêmement courts (inférieurs à 500ms contre quelques minutes pour certains autres actifs) ;
 - En remplacement des énergies fossiles dont l'approvisionnement s'avère aussi de plus en plus incertain, le stockage permet de passer les pics de consommation et de répondre à la demande nationale tout au long de l'année.

¹ Calculs Harmony Energy basés sur des hypothèses courantes du marché

² Futurs énergétiques 2050, RTE, février 2022 : www.rte-france.com/analyses-tendances-et-prospectives/bilan-previsionnel-2050-futurs-energetiques#Lesdocuments

Enjeux actuels du marché électrique en France et en Europe:



Le stockage de l’électricité répond à ces trois enjeux :

- En facilitant l’insertion des renouvelables sur le réseau électrique
- En remplaçant les centrales électriques fossiles (charbon, pétrole, gaz) utilisées historiquement pour stabiliser le réseau et répondre aux pics de consommation

Les bénéfices du stockage de l’électricité :

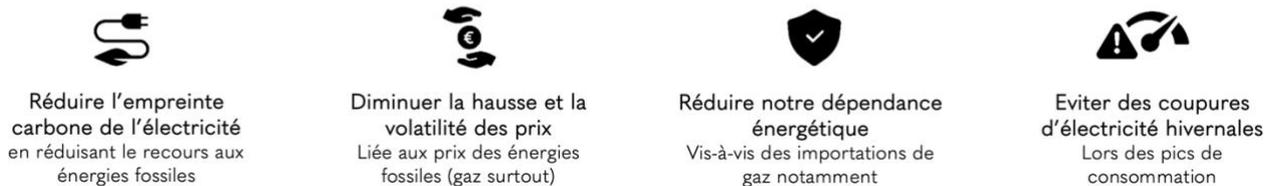


Figure 6: Le stockage de l’électricité, levier de la transition énergétique

En remplaçant des services autrement fournis par des énergies fossiles, le stockage d’énergie par batteries permet donc de réduire l’empreinte carbone du système électrique tout en apportant une meilleure maîtrise des coûts et de la capacité d’approvisionnement.

Dans l’exemple simplifié présenté en Figure 7 ci-dessous (avec des données conservatrices sur : la part du gaz dans les services d’équilibrage et les émissions liées à la construction des batteries), 500 MW de batteries, chargées avec le mix énergétique français, permettent d’éviter l’émission de plus de 30 tonnes de CO₂ sur une période de seulement 30 minutes. Dans ce même exemple, la centrale Grande Terre d’une puissance de 60 MW participerait donc à une économie directe d’environ 4 tonnes de CO₂ en 30 minutes.

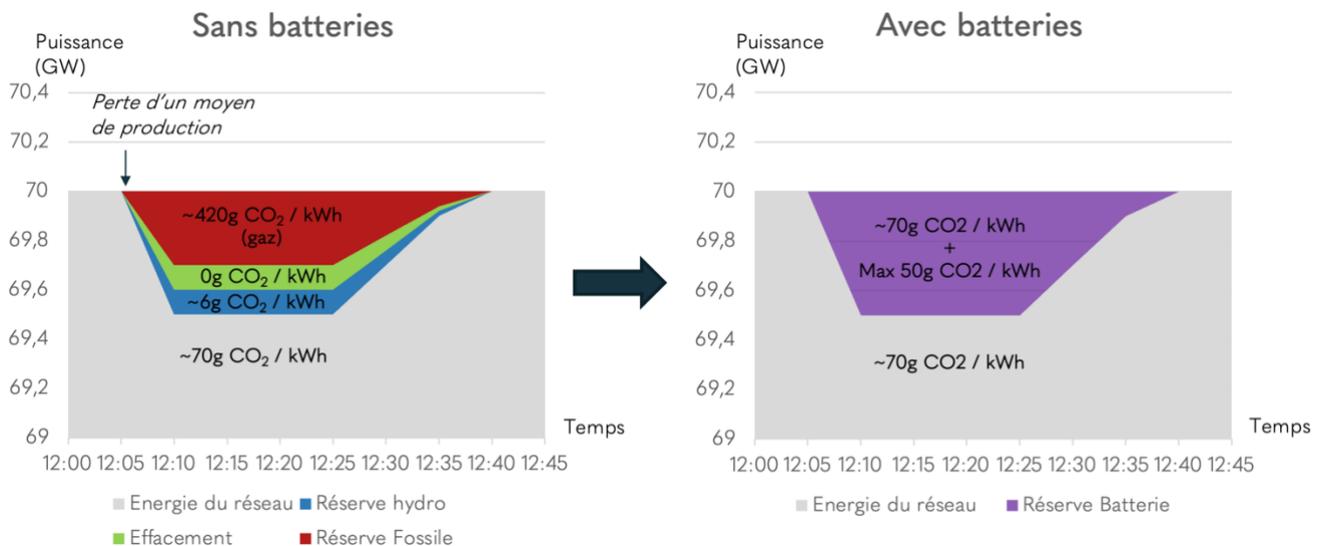


Figure 7: Principe de réduction des émissions de CO₂ générée par le stockage sur les services d’équilibrage du réseau électrique

Le cas réel de la Figure 8 ci-dessous illustre le pic de consommation inattendu du 4 avril 2022, où une nuit exceptionnellement froide et un manque de capacité de production (réelle et prévue) a conduit à des prix d'électricité sur le marché spot extrêmement élevés et donc à de forts coûts d'équilibrage du système.

Dans ce cas concret, un système électrique intégrant une capacité d'environ 1,5 GW de stockage d'énergie par batteries pour répondre aux besoins d'équilibrage du système, aurait permis d'éviter le démarrage d'une centrale au fuel (à ~ 700 gCO₂/kWh). L'usage du stockage plutôt que du fuel aurait ainsi pu conduire à des économies d'environ 150 M€ (ordre de grandeur) pour les fournisseurs et indirectement la collectivité, tout en évitant l'émission de près de 2500 tonnes de CO₂³.

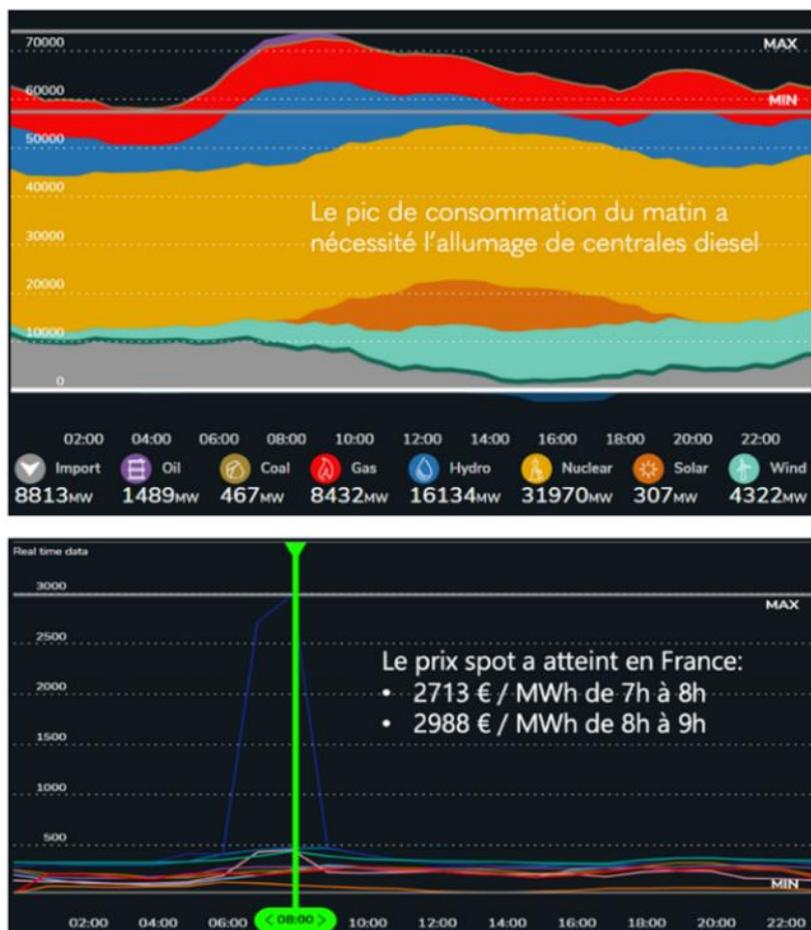


Figure 8: Mix électrique et prix de l'électricité sur le marché spot en France pour la journée du 4 avril 2022 (source RTE Eco2mix)⁴

2.2. Fonctionnement

Les batteries sont des dispositifs de stockage électrochimique. Chaque cellule est constituée d'une électrode positive et d'une électrode négative, toutes deux immergées dans un milieu conducteur appelé électrolyte.

Les cellules sont regroupées dans des racks et entreposés dans des armoires ou des containers/enceintes à environnement contrôlé et conçus pour être installés en extérieur. La température y est régulée grâce à un système de ventilation ou de refroidissement liquide.

Les batteries sont des technologies connectées en courant continu, comme les panneaux photovoltaïques. Ils sont donc couplés à des onduleurs pour passer en courant alternatif et par des transformateurs qui permettent le passage en moyenne tension en vue du raccordement au réseau public.

³ Calculs Harmony Energy basés sur des hypothèses courantes du marché

⁴ www.rte-france.com/eco2mix/la-production-delectricite-par-filiere

Un poste de livraison fait le lien entre la centrale de stockage et le réseau public et un local technique permet aux équipes d'exploitation de superviser la centrale et d'assurer sa bonne maintenance.

Si le raccordement au réseau se fait en haute tension, un poste électrique haute tension (HT) peut également être ajouté sur l'emprise foncière du projet.



Figure 9 : Plan de principe d'une installation de stockage par batteries



Figure 10 : Vue aérienne de la centrale de stockage de Contego (34 MW / 68 MWh), développée et opérée par Harmony Energy

2.3. Technologie de batteries

Actuellement, le marché du stockage par batteries se concentre sur deux technologies au lithium :

- La technologie Nickel Manganèse Cobalt (NMC) est la plus utilisée dans le monde car sa forte densité énergétique facilite les usages pour la mobilité (par exemple les batteries de téléphones portables, voitures électriques, etc.) ;
- La technologie Lithium Fer Phosphate (LFP) a une densité énergétique moins élevée, mais elle a de nombreux autres avantages qui font qu'elle est aujourd'hui privilégiée pour le stockage stationnaire raccordé au réseau.

Harmony Energy a choisi de se concentrer sur la technologie LFP pour plusieurs raisons :

- Contrairement aux batteries NMC, la technologie LFP n'utilise pas de cobalt dont la chaîne d'approvisionnement peut avoir des répercussions sociales et environnementales au niveau de l'extraction de la matière première ;
- Les batteries LFP sont très peu soumises au risque d'emballement thermique que l'on observe sur la technologie NMC. Les risques d'incendie sont donc drastiquement réduits. La centrale dispose toutefois de plusieurs systèmes de prévention, de détection et d'extinction des incendies (voir chapitre 4.6 pour une analyse détaillée du risque incendie) ;
- Il s'agit d'une technologie maîtrisée qui présente le meilleur rapport performance / prix sur le marché.

Après une durée d'exploitation d'environ 15 ans, les batteries lithium-ion seront démantelées et les différents matériaux séparés et recyclés. Les progrès technologiques en matière de recyclage et d'éco-conception devraient permettre, à horizon 2030, de s'approcher des 100% de valorisation des matériaux.

En effet, tirée par la fin de vie de la première génération de véhicules électriques, l'industrie du recyclage des batteries sera en plein essor dans les dix prochaines années. Des usines sont actuellement en projet en France et ailleurs en Europe pour justement répondre à la hausse attendue de la demande.

2.4. Aspects environnementaux

Les installations de stockage par batteries de plus de 600 kW sont soumises au régime de la déclaration de l'ICPE 2925-2 « *Ateliers de charge d'accumulateurs électriques lorsque la charge ne produit pas d'hydrogène* ».

Les installations de stockage par batteries représentent très peu de risques ou de nuisances environnementaux :

- Gestion des sols :
 - Le stockage par batteries ne demande pas de fondation conséquente et de ce fait une excavation profonde n'est pas nécessaire ;
 - Une surface limitée des sols étant imperméabilisée, il n'y a pas ou peu d'impact sur la gestion des écoulements d'eau de pluie.
- Insertion paysagère :
 - Les installations de stockage occupent une surface relativement faible (de l'ordre de 1 hectare) et n'ont pas de structure très haute ;
 - Harmony Energy choisit des terrains distancés de toute habitation ou lieu recevant du public, de préférence à proximité des postes électriques et proche de pylônes. Bien que le contexte local et l'environnement proche ne présentent pas d'enjeu paysager, Harmony Energy propose la mise en place de haies paysagères pour faciliter l'intégration visuelle de l'installation.
- Émissions :
 - La centrale n'émet aucun gaz, liquide ou solide susceptible de présenter un risque environnemental ou une nuisance olfactive ;
 - Les ondes électromagnétiques générées par l'installation sont négligeables et ne représentent aucun risque pour la santé ou l'environnement ;

- Le système de climatisation des unités de stockage génère un bruit régulier qui peut être entendu en limite de propriété mais qui devient rapidement faible et inaudible au-delà de 150 m de distance. Lors du choix des terrains, Harmony Energy s'assure que le bruit ne puisse pas constituer une nuisance pour les riverains et s'engage à respecter les normes acoustiques applicables.

Pour chaque projet, Harmony Energy consulte les parties prenantes locales, notamment :

- Le conseil municipal de la commune concerné par le projet et potentiellement ses administrés et techniciens pour répondre à leurs questions, recueillir leurs avis et prendre des mesures pour répondre à leurs potentielles préoccupations ;
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour prendre en compte leurs recommandations et exigences liés aux risques d'incendie ;
- La Direction Départementale des Territoires en charge d'instruire le permis de construire, qui peut être force de propositions pour améliorer la conception du projet.

3. Le projet de Grande Terre

3.1. Situation du projet

Le projet de stockage d'énergie de Grande Terre se situe sur la commune de Charnay-lès-Mâcon, dans le département de Saône-et-Loire, en région Bourgogne-Franche-Comté. Il est situé sur un terrain agricole à proximité du poste électrique de RTE nommé Mâcon.

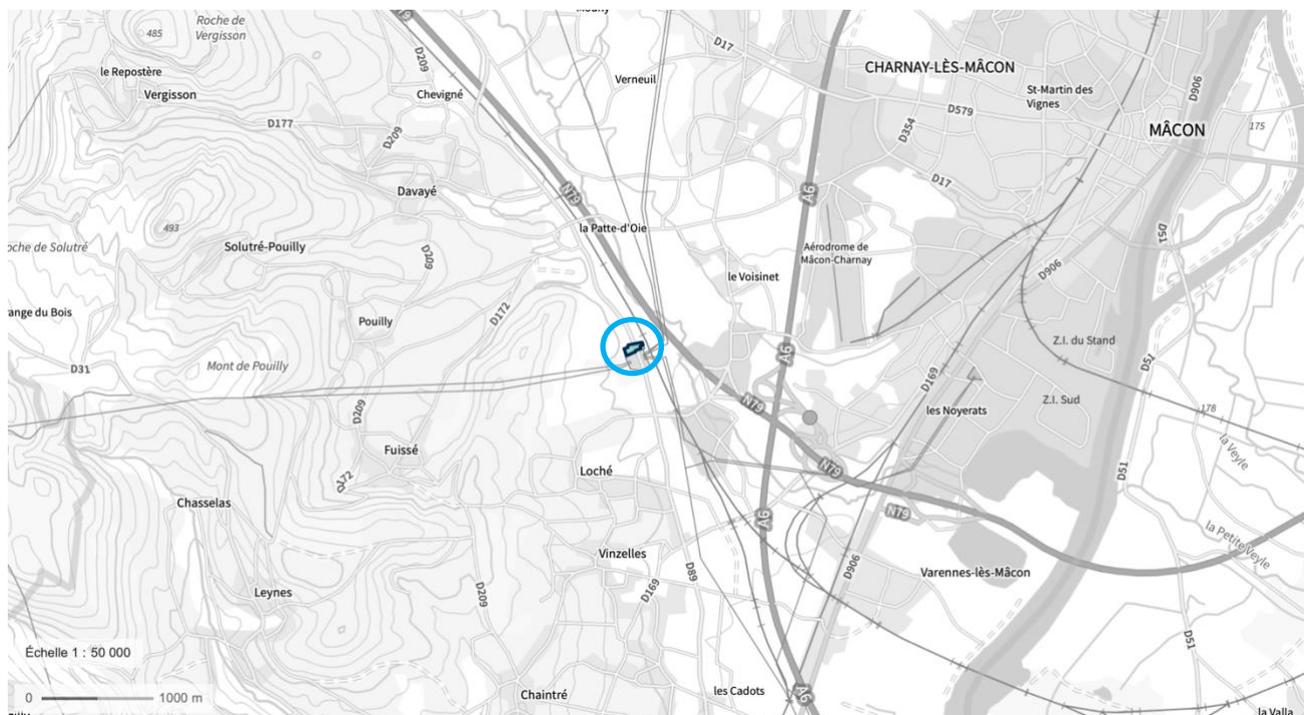


Figure 11: Situation du projet

Le terrain a été choisi pour le développement d'une centrale de stockage d'énergie par batteries pour trois raisons principales :

- La proximité avec le poste électrique de Mâcon, facilitant le raccordement au réseau national et permettant une continuité dans l'intégration paysagère ;
- L'absence de site patrimonial ou d'habitation à proximité immédiate, permettant ainsi au projet de s'implanter sans nuisance pour la population locale ;
- L'absence d'enjeux environnementaux importants. Le projet est éloigné de toute zone inventoriée pour la biodiversité, en dehors de périmètres de captage d'eau et pas diagnostiqué comme étant de caractère humide.

3.2. Conception du projet

Harmony Energy a fait réaliser par RTE une étude exploratoire pour connaître la capacité de raccordement du poste de Mâcon. Cette analyse a pu confirmer qu'un projet de 60MW / 120MW pourrait être raccordé au réseau électrique sans renforcement des infrastructures publiques.

Un projet de cette dimension permettrait de stocker l'équivalent en consommation moyenne d'environ 44% de la population du département de Saône-et-Loire pendant une période de 2 heures⁵.

⁵ Sur la base d'une consommation moyenne de 0,5 kWh/personne pour une période de 2h et une population de Saône-et-Loire de 550 000 habitants

Des analyses plus approfondies, réalisées ultérieurement, devront ensuite définir :

- Le tracé exact des câbles permettant de relier le poste électrique RTE au poste haute tension qui sera construit par Harmony Energy sur l'emprise du projet ;
- La position exacte des unités de batteries, des transformateurs et du poste électrique haute tension dans l'emprise du projet ;
- La quantité exacte d'unités de batteries.

L'Annexe 1 au présent document présente ainsi une l'implantation préliminaire du projet, constituée des éléments suivants :

1. 42 unités de stockage contenant les batteries ;
2. 21 postes de transformation BT / HTA pour amener la tension à 33kV ;
3. Un poste électrique avec un transformateur de tension 63kV / 33kV ;
4. Un local de maintenance ;
5. Une citerne incendie ;
6. Une piste d'accès, avec parking de stationnement et plateforme DECI ;
7. Clôture et haie paysagère.

La disposition des unités de stockage est étudiée pour faciliter l'installation et la maintenance du système, avec des aires de grutage et des pistes d'accès. Toute les distances réglementaires d'éloignement seront respectées, conformément à la déclaration ICPE du projet.

Si nécessaire, des mesures pourront être prises pour gérer les eaux, par exemple avec un système de bac de rétention des eaux. Ces mesures seront définies dans le cadre des procédures de Loi sur l'Eau par le bureau d'études spécialisé missionné par Harmony Energy.

4. Analyse des risques

4.1. Revue générale des risques

Le site du projet de Grande Terre présente très peu de risques, qu'ils soient de nature naturelle, environnementale, sanitaire ou technologique. Le tableau ci-dessous présente une analyse préliminaire des risques considérés par Harmony Energy, en identifiant ceux qui méritent une analyse plus détaillée.

Harmony Energy se tiendra à l'écoute des autorités pour analyser en plus de détail tout potentiel risque soulevé lors de la préparation et l'instruction des autorisations.

Type de risque	Risque identifié	Qualification du risque ?	Commentaire
Naturel	Argile	Faible	Le site a une exposition moyenne au risque retrait-gonflement d'argile. Une étude géotechnique sera réalisée en amont des travaux pour dimensionner les fondations en fonction de la nature du sol. Il est à noter que les fondations nécessaires pour les équipements d'un projet de stockage sont généralement relativement compactes et peu profondes.
	Avalanches	Nul	Zone non-concernée par les avalanches.
	Cavités	Nul	Pas de risque de cavités identifié sur la zone.
	Inondation	Faible	Le site est situé en limite d'une zone identifiée comme étant potentiellement sujette aux débordements de nappe et inondations de cave, avec une fiabilité faible. La commune de Charnay-lès-Mâcon fait l'objet d'un PPR Inondation, mais l'aire d'étude est en dehors des zones identifiées à risque avec prescriptions. Le projet serait une dizaine de mètres environ plus haut en altitude que la zone à risque d'inondation (cours d'eau de la Petite Grosne).
	Mouvement de terrain	Nul	Pas de risque identifié sur la zone.
	Radon	Nul	Le potentiel radon associé à la commune de Charnay-lès-Mâcon est de catégorie 1. Une centrale de stockage n'est pas occupée de manière permanente. Le projet n'est donc pas concerné par ce risque.
	Séisme	Faible	Le projet se situe dans une zone à risque faible de séisme (niveau 2), ce qui ne représente pas un risque significatif pour le projet. La sismicité est à prendre en compte lors de la phase d'ingénierie détaillée.
Impact biodiversité	Biodiversité sur site	Faible	Le projet s'implante sur un terrain agricole sans enjeu de biodiversité répertorié au niveau national. La pré-diagnostic faune / flore / zone humide réalisée par le bureau d'études spécialisé Eco-Stratégie n'a pas identifiée d'enjeu biodiversité important au sein de l'aire d'étude du projet (voir chapitre 0).

Type de risque	Risque identifié	Qualification du risque ?	Commentaire
	Biodiversité à proximité du site	Faible	<p>Le site est en dehors de toutes zones répertoriées pour la protection de la nature (ZNIEFF, Natura 2000, parc régional,...) et ne crée pas de nuisance ni de danger pour les espèces pouvant passer proche du site</p> <p>La zone protégée la plus proche est la ZNIEFF Roches Sud-Mâconnaises (réf. 260014865), voir Figure 12.</p> <p>Ce risque est détaillé en chapitre 4.2 plus bas.</p>
	Milieu potentiellement humide	Faible	<p>L'aire d'étude n'est pas située dans une zone répertoriée potentiellement humide selon la cartographie générique de « milieux potentiellement humides de France »⁶.</p> <p>Eco-Stratégie, le bureau d'études spécialisé missionné par Harmony Energy, a pu confirmer le caractère non-humide du site (selon les critères végétation et sol).</p> <p>Ce sujet est détaillé en chapitre 4.3.</p>
Risque de nuisance / sanitaire	Paysager	Faible	<p>Le projet se situe à la limite sud-est du périmètre du Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson⁷ et plusieurs monuments historiques se situent dans un rayon de <5km de l'aire d'étude.</p> <p>Afin d'analyser l'impact paysager du projet de stockage, Harmony Energy a missionné le bureau d'études Eco-Stratégie pour effectuer une étude d'impact paysagère.</p> <p>Cette étude juge que les enjeux sont faibles pour le paysage de proximité et que le site ne serait pas visible depuis « la Roche de Solutré ».</p> <p>Chapitre 0 traite ce risque en plus de détail.</p>
	Sonore	Faible	<p>Le projet se situe dans une zone sans enjeu sonore particulier. L'habitation la plus proche est à environ 400m du projet. La route nationale N79 est à <200m et une ligne TGV à <50m à l'est du projet.</p> <p>La ventilation des unités de batterie émet un léger bruit tout en respectant les limites réglementaires.</p> <p>Des mesures supplémentaires (murs anti-bruit) peuvent être envisagées si nécessaire, dans le cas d'habitations à <100m, par exemple.</p> <p>S'il est jugé nécessaire, Harmony Energy s'engage également à réaliser une étude acoustique afin de confirmer le respect de la réglementation concernant les émergences sonores.</p>
	Odeur	Nul	En phase opérationnelle, la centrale n'émet aucun gaz ou produit susceptible de générer une nuisance olfactive.
	Eau potable	Nul	La centrale se situe hors de tout périmètre de captage d'eau potable.

⁶ <http://geowww.agrocampus-ouest.fr/>

⁷ site web du Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson : <https://rochedesolutre.com>

Type de risque	Risque identifié	Qualification du risque ?	Commentaire
Risque industriel / technologique	Risques industriels des site tiers et de servitudes	Nul	<p>Il n'existe pas de site industriel à proximité du site et la commune n'a pas de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) en vigueur.</p> <p>Une Déclaration de Travaux (DT) a été effectuée pour le projet en août 2022, afin de recenser les servitudes existantes sur le site du projet et à proximité immédiate. Aucune canalisation ou servitude impactante pour le projet n'a été inventoriée. Les servitudes proches du site (lignes électriques et canalisation SUEZ) figurent sur le plan du projet en Annexe 1.</p>
	Risque technologique du projet de stockage	Faible	<p>La centrale de stockage présente un risque minime d'incendie en tant qu'installation électrique, mais l'usage de batteries avec la technologie LFP diminue très significativement ce risque.</p> <p>Les accès seront sécurisés pour éviter tout risque d'infraction et d'électrocution par un tiers. Le site sera clôturé et protégé par vidéo surveillance.</p> <p>Le risque intrusion est présenté en chapitre 4.5 et le risque incendie est détaillé en chapitre 4.6.</p>
Autres	Archéologique	Faible / Moyenne	<p>Le projet se situe dans une zone à présomption de prescription archéologique qui couvre toute la commune de Charnay-lès-Mâcon.</p> <p>Harmony Energy a contacté la DRAC de Bourgogne afin de savoir si la zone d'étude est concernée par ce risque.</p> <p>Un diagnostic archéologique anticipé sera réalisé avant toute opération de construction, s'il en est demandé par les services de la DRAC.</p>

4.2. Biodiversité

Le projet est situé sur un terrain agricole, éloigné de toutes zones répertoriées comme ayant des enjeux biodiversitaires (ZNIEFF, Natura 2000, parc régional,...).

Harmony Energy a missionné le bureau d'études Eco-Stratégie pour réaliser un diagnostic environnemental afin d'apprécier les potentialités écologiques. Le rapport de cette étude est joint en Annexe 2.

Selon l'inventaire effectué par Eco-Stratégie :

- Les enjeux écologiques potentiels sont jugés faibles pour l'ensemble de l'aire d'étude immédiate ;
- L'aire d'étude rapprochée présente des enjeux plus importants qui pourraient être jugés modérés, que ce soit pour les habitats, la flore, la faune ainsi que les continuités écologiques ;
- La culture, principal habitat du site d'étude, semble peu favorable à la présence d'une richesse spécifique importante que ce soit pour la faune et pour la flore.

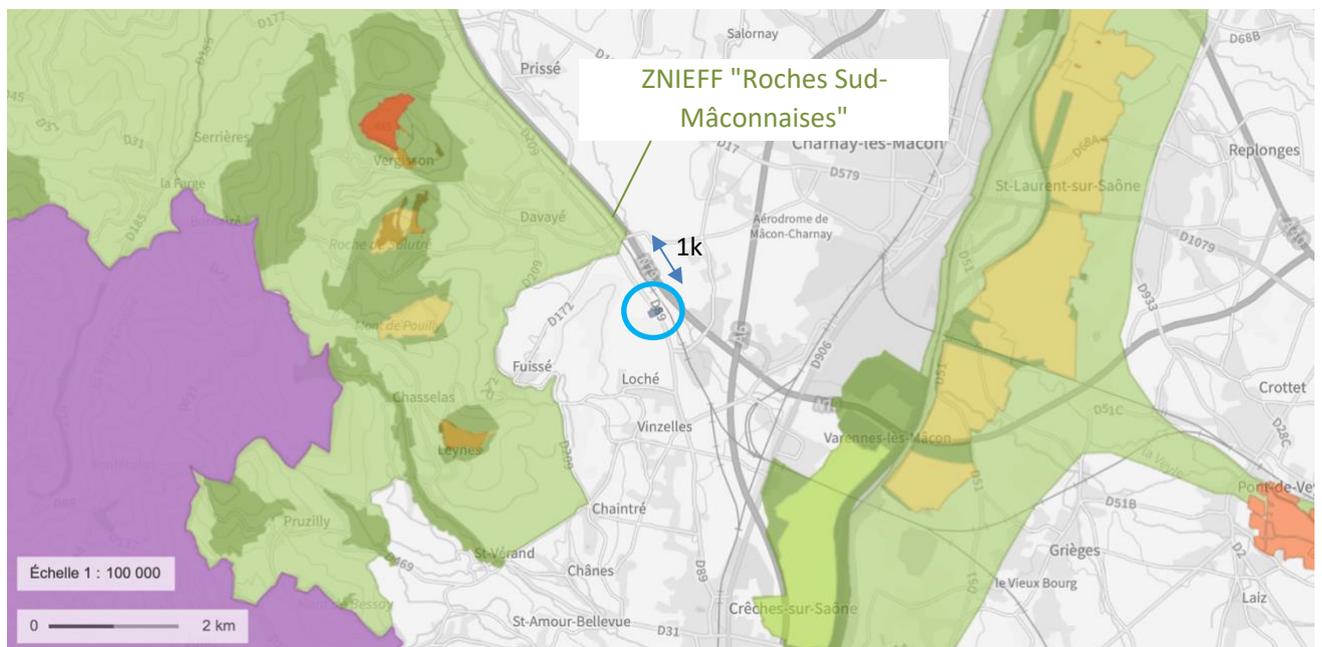


Figure 12: Situation du projet par rapport aux zones naturelles protégées les plus proches

4.3. Milieu potentiellement humide

Harmony Energy a missionné le bureau d'études Eco-Stratégie pour caractériser la nature humide du site. Le rapport d'Eco-Stratégie se trouve en Annexe 2 du présent document.

L'analyse de la végétation présente sur site et les douze sondages effectués, appliquant les modalités de la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 (analyse basée sur les critères pédologique et / ou végétation), ont pu répertorier une zone humide sur le côté nord du site et une zone en eau a aussi été identifiée à proximité, mais l'analyse a pu confirmer l'absence de zone humide à l'intérieur de toute l'emprise du projet.

Le projet n'aura de ce fait pas d'impact sur des zones de caractère humide.

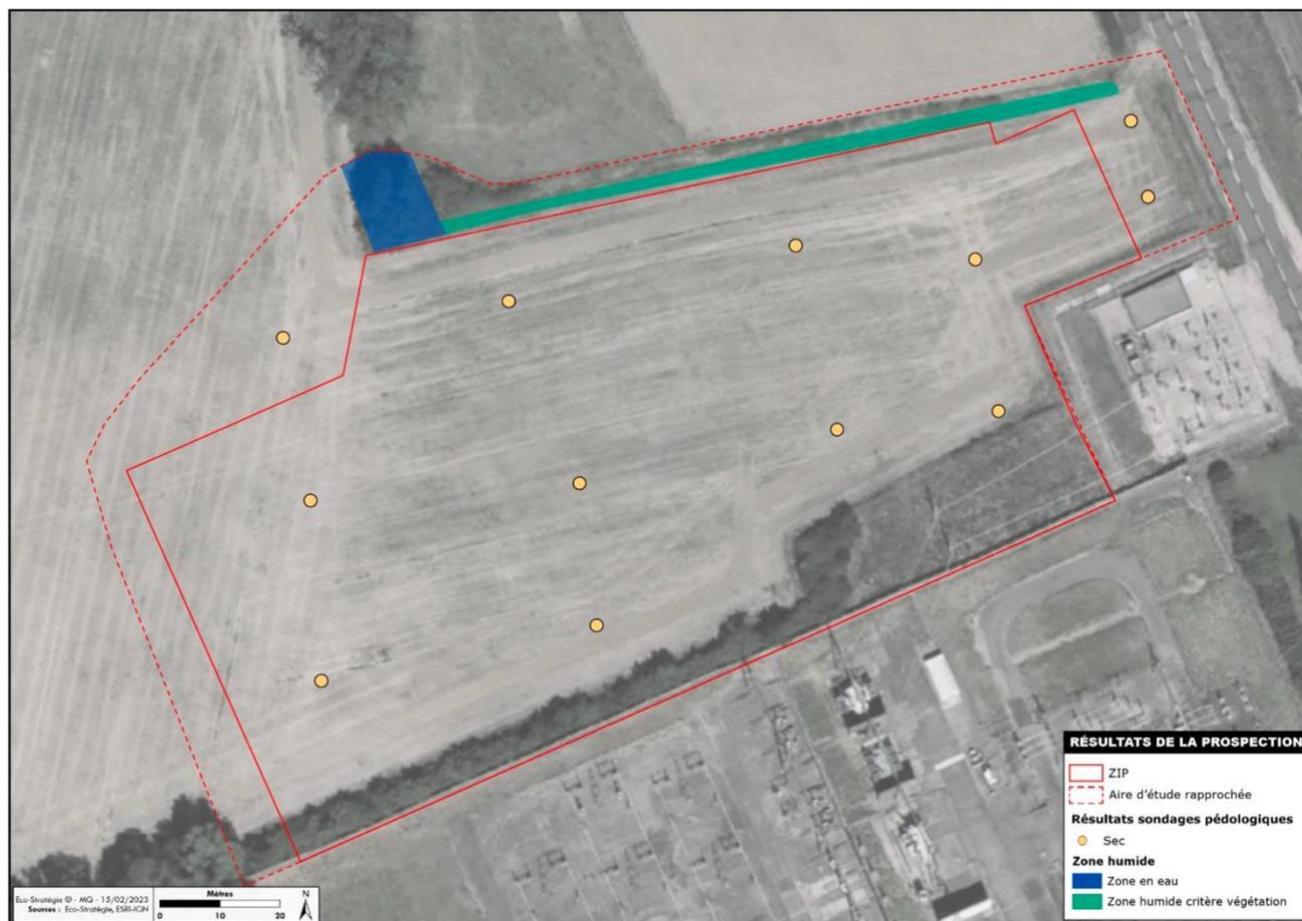


Figure 13: Localisation des sondages pédologiques et résultats de l'étude zone humide

4.4. Patrimoine et population locale

La centrale de stockage d'énergie n'aura quasiment aucune interaction avec l'extérieur. En effet, la centrale sera pilotée à distance et ne sera que rarement visitée pour des activités de maintenance. En phase d'exploitation, elle n'est déficitaire ou excédentaire en aucun matériau, les seuls flux étant l'électricité qui transite à travers les batteries et les équipements électriques.

Le terrain choisi pour le projet jouxte la route départementale D89, qui longe le projet sur le bord est. Une ligne TGV passe un peu plus loin à l'Est, suivie ensuite par la route nationale N79. Le poste électrique RTE est en bordure sud du projet.

Un certain nombre de monuments historiques se situent dans un rayon de <5km de l'aire d'étude (voir Figure 14 et Annexe 2) et le projet se positionne à la limite sud-est du périmètre du Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson (voir Figure 15). Le Grand Site, d'une surface de 2 774 hectares, est classé pour la protection des paysages, du terroir, des gisements préhistoriques et des espèces protégées. L'importance paysagère du Grand Site concerne principalement le Rocher Solutré, un escarpement calcaire emblématique surplombant la commune de Solutré-Pouilly.

Afin d'analyser l'impact paysager du projet de stockage, Harmony Energy a missionné le bureau d'études Eco-Stratégie pour effectuer une étude d'impact paysagère.

Bien que certains enjeux ont été constatés, l'étude effectuée par Eco-Stratégie juge l'impact visuel faible pour le paysage de proximité et confirme que le site ne serait pas visible depuis « la Roche de Solutré ».

Il est également à noter que les équipements de la centrale de stockage sont limités en hauteur et, afin de faciliter l'insertion paysagère, Harmony Energy envisage la plantation de haies paysagères qui longeraient une partie de la clôture. Le choix de l'emplacement de la haie, sa hauteur, et les variétés d'arbres constituant cette haie se feront en fonction des demandes des autorités et des préconisations du bureau d'étude environnementale.

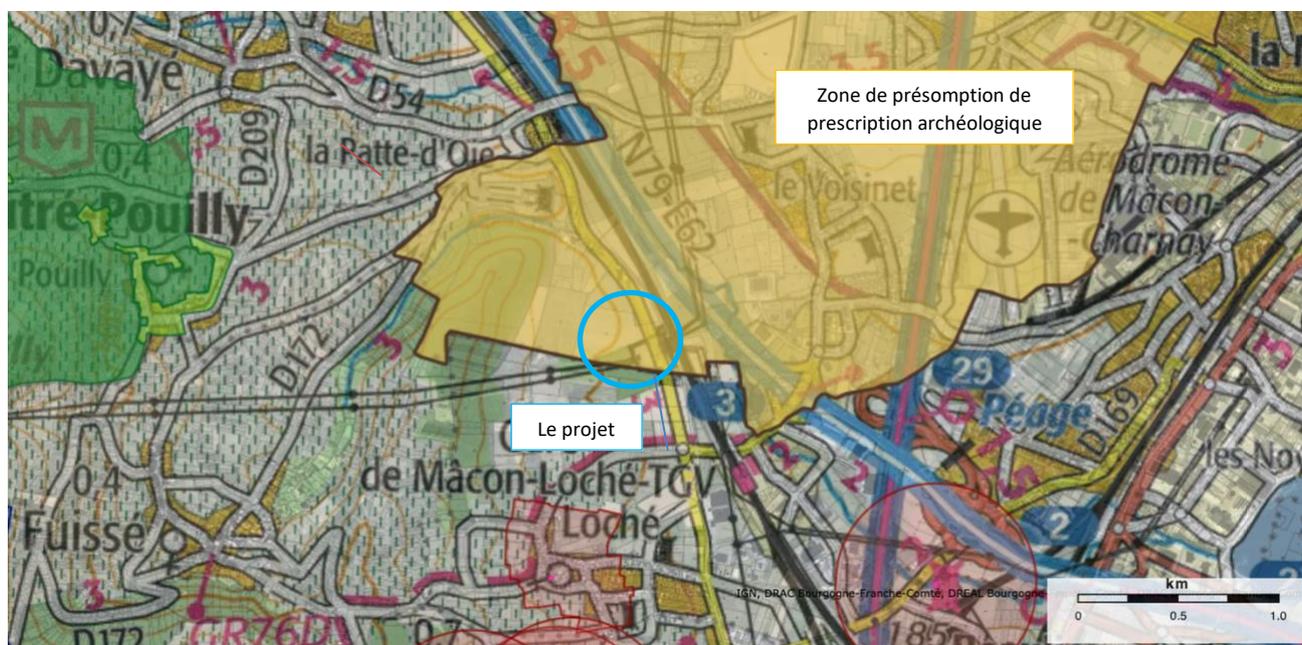


Figure 14: Situation du projet par rapport à l'atlas des patrimoines

Comme indiqué sur la Figure 14 ci-dessus, le projet se situe dans une zone à présomption de prescription archéologique qui couvre toute la commune de Charnay-lès-Mâcon. Un diagnostic archéologique anticipé sera réalisé avant toute opération de construction, s'il en est jugé nécessaire par les services de la DRAC.

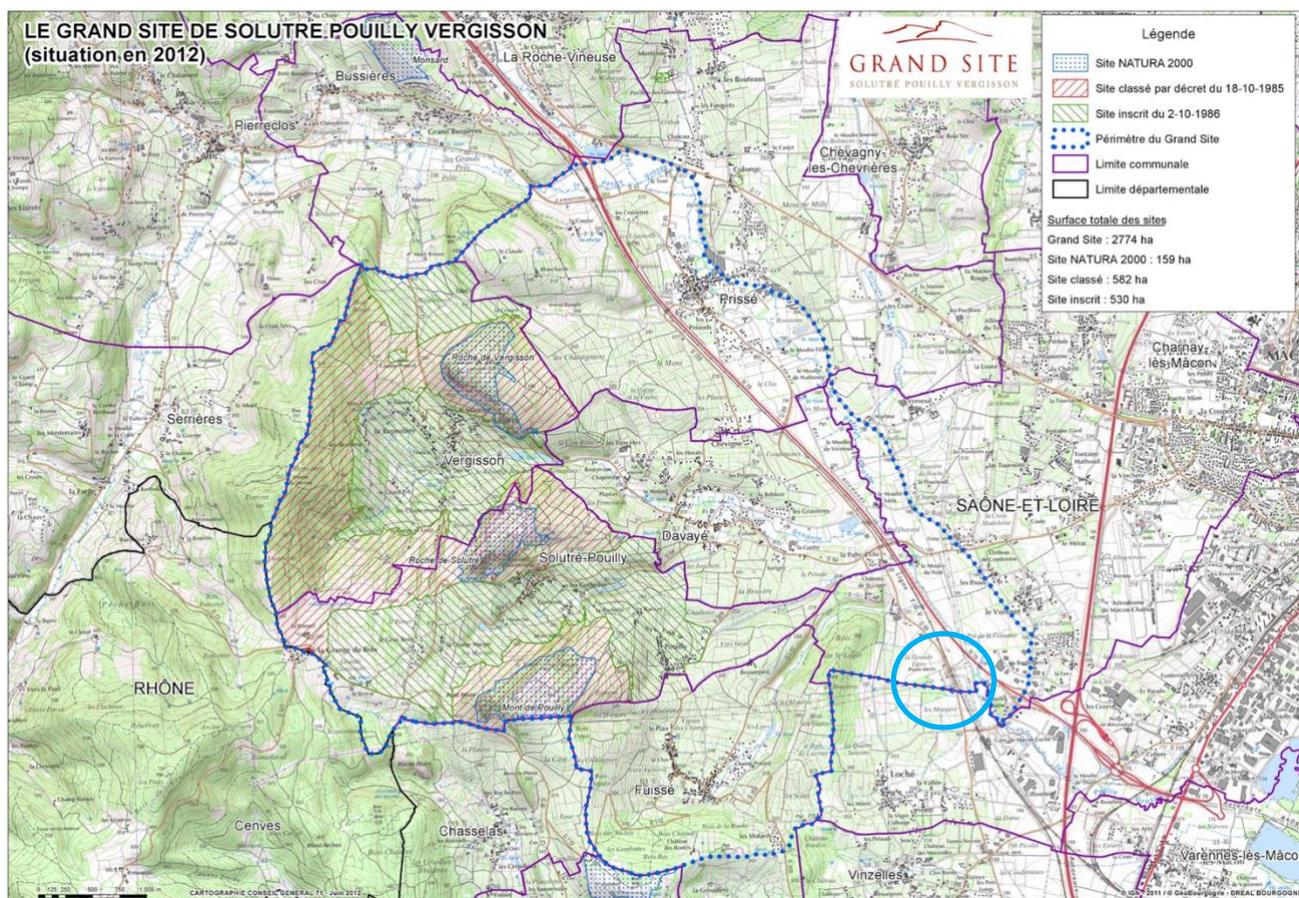


Figure 15: Situation du projet par rapport au Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson

4.5. Risque intrusion

Afin de se prémunir du risque d'intrusion et de dommages par malveillance, Harmony Energy mettra en place :

- Une clôture tout le long du périmètre du projet, d'une hauteur d'environ 2,5 mètres ;
- Un système d'entrée sécurisée avec identification des intervenants sur site. Au sein de l'enceinte du projet, des accès spéciaux seront requis pour accéder à certains équipements composant le poste électrique haute tension ;
- Un système de télésurveillance avec plusieurs caméras et des systèmes d'alarmes pour identifier toute tentative d'intrusion, ainsi que des canaux de communication avec les forces de l'ordre.

4.6. Risque incendie

Depuis le début des années 2000, l'émergence des solutions de batteries lithium-ion pour la mobilité, les smartphones et le secteur énergétique s'est accompagné, dans de rares occasions, de départ de feux par emballement thermique.

En fonction de la technologie en question, les causes techniques de l'emballement thermique peuvent être multiples, par exemple : tension trop élevée, surcharge, surintensité, court-circuit interne à la cellule ou température trop élevée.

Depuis la naissance de projets de stockage d'énergie par batteries et consciente du risque incendie qui a pu toucher certains des premiers projets, toute la filière internationale a travaillé sur sa réduction et sa maîtrise. Aujourd'hui Harmony Energy considère qu'il maîtrise le risque incendie et s'engage à le réduire à un minimum à travers les actions suivantes :

- Le choix d'une technologie de batterie pour laquelle le risque d'emballement thermique est jugé quasi nul (4.6.1) ;
- Le respect des dernières normes les plus contraignantes (4.6.2) ;
- Un système de surveillance et de prévention des incendies robuste et fiable (4.6.3) ;
- Des mesures opérationnelles pour minimiser le risque de propagation d'un incendie (4.6.4).

Pour les projets développés sur le territoire français, Harmony Energy s'appuie également sur les conclusions et les propositions du document publié en octobre 2022 par le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives (CEA) : « Stockage stationnaire de l'énergie : risques et solutions envisageables »⁸.

Le rapport du CEA est le fruit de 4 années de travail effectuées par une équipe pluridisciplinaire missionnée par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC). Le rapport est destiné aux services de secours dans l'ensemble de leurs prérogatives (opération, prévention, formation) ainsi qu'aux professionnels de la filière. Il inclut des retours d'expériences réels et des tests effectués sur différentes technologies, en identifiant les phénomènes à risque et les moyens de les traiter par prévention et opération.

L'équipe pluridisciplinaire était missionnée par M. Alain THIRON pour la DGSCGC et elle était constituée de :

- Personnels des SDIS73, SDIS38 et SDMIS (69), pour leurs apports opérationnels (VDIP) et d'analyse des risques chimiques ;
- Scientifiques-chercheurs issus des laboratoires CEA LITEN de l'INES et du centre de Grenoble, pour leur expertise sur les batteries ainsi que des personnels de la Formation Locale de Sécurité du centre CEA de Grenoble ;
- Experts issus des entreprises SNAM, Elektek, et ACCUWATT.

Selon les tests effectués, le rapport démontre notamment les faits suivants :

- Le risque d'emballement thermique provient d'une utilisation des accumulateurs Li-ion qui va au-delà de leurs conditions normales d'opération, que ce soient des agressions ; mécaniques, électriques ou thermiques ;
- La chimie NMC, qui a une densité énergétique très élevée, atteint l'emballement thermique à des températures plus basses que les cellules LFP, tout en libérant plus d'énergie. Les tests démontrent une augmentation plus rapide et brutale (de l'ordre de 400°C) pour les cellules NMC, versus une augmentation moins rapide et beaucoup moins marquée (de l'ordre de 100°C), pour les cellules en LFP ;
- La première difficulté que rencontrent les services de secours réside dans l'incapacité à identifier, en amont, la présence d'un système de stockage électrochimique de l'énergie ;
- Le meilleur moyen d'extinction reste l'eau ;
- La toxicité des fumées n'est pas supérieure à celle d'un incendie classique en milieu ouvert.

⁸ <https://liten.cea.fr/cea-tech/liten/Pages/Medias/Actualites/Batteries/Risques-incendie-des-applications-de-stockage-batteries-dans-le-batiment.aspx>

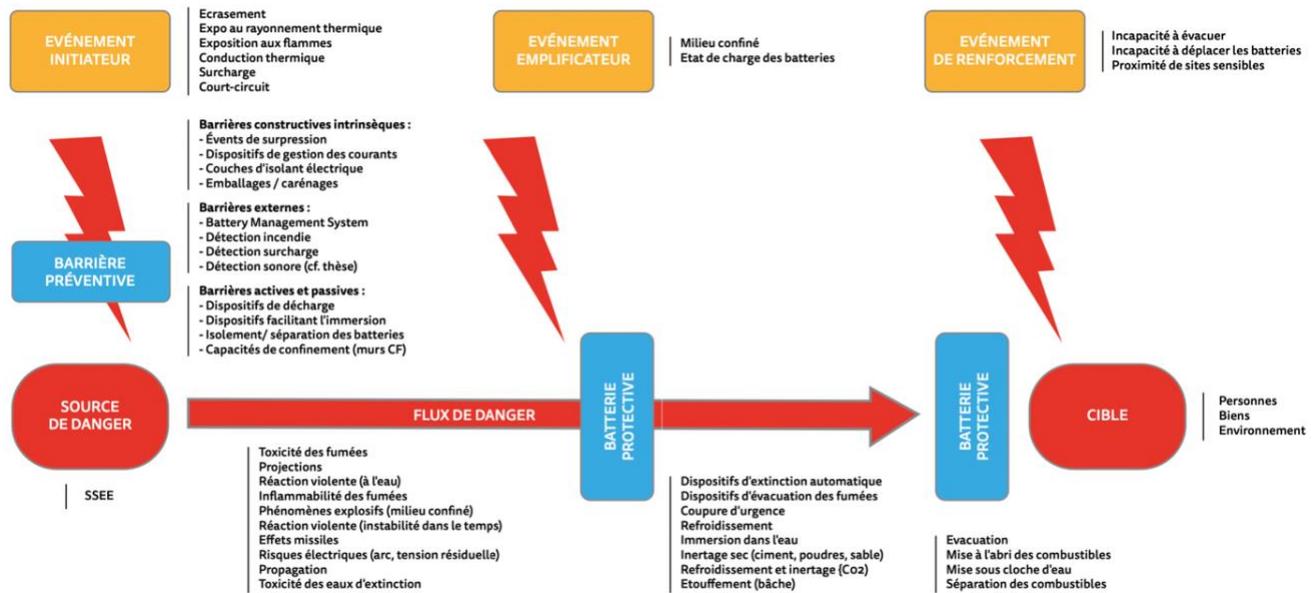


Figure 62 - Analyse systémique des systèmes de stockage électrochimique de l'énergie

Figure 16: Bilan de l'analyse systémique des systèmes de stockage électrochimique de l'énergie (p.128 du rapport « Stockage stationnaire de l'énergie : risques et solutions envisageables »)

S'appuyant sur les recommandations du rapport cité, Harmony Energy intègre les choix et les solutions listés ci-dessous, et décrits en plus de détail dans les chapitres 4.6.1 à 4.6.4 :

- Choix d'un Battery Management System (BMS) qui surveille la santé des batteries, afin de détecter toute anomalie qui pourrait engendrer un emballement thermique ;
- Des systèmes de détection (fumées, flammes, chaleur), afin de pouvoir implémenter des actions rapides et précoces sur le sinistre, permettant de neutraliser les phénomènes d'emballement ou du moins de les contraindre aux seules cellules concernées par le début de la dérive accidentelle ;
- Choix de technologies et de solutions qui limitent toute propagation d'emballement d'une cellule à une cellule voisine (isolation thermique) ;
- Configuration de l'installation dans un objectif de limiter la densité énergétique de la centrale dans son ensemble, ainsi réduisant à un minimum absolu tout risque d'emballement entre les différentes unités de stockage et limitant l'énergie totale dissipée lors d'un événement ;
- Communication auprès des équipes SDIS sur la nature des batteries installées, les dispositifs préventifs installés et collaboration en amont sur la conception des dispositions protectrices (accès, citerne, bornes), afin de minimiser tout risque, de maximiser les systèmes protecteurs et d'optimiser toute éventuelle conduite d'intervention sur site.

4.6.1. Choix de la technologie LFP

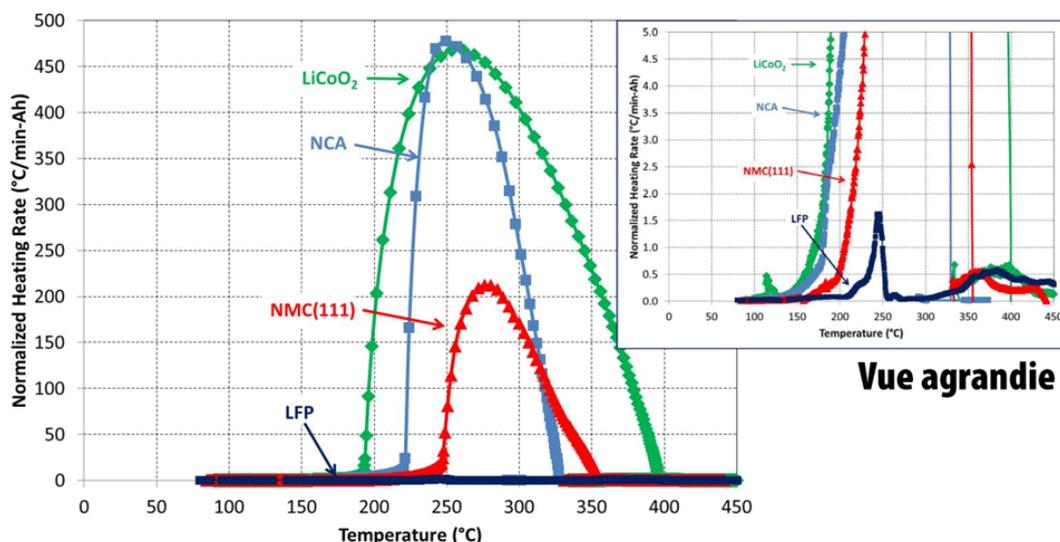
Historiquement, les premiers projets de stockage utilisaient la technologie Nickel Manganèse Cobalt (NMC). Ce type de batterie, que l'on retrouve aussi dans la quasi-totalité des véhicules électriques, présente l'avantage d'avoir l'un des meilleurs rapports énergie/poids (ou densité énergétique), un critère important dans les applications de mobilité. Cependant les batteries NMC présente une faible stabilité thermique, ce qui les rend sujettes à des emballements thermiques et donc à des risques de départ de feu.

Depuis quelques années, les principaux fournisseurs de batteries pour du stockage stationnaire se sont tournées vers la technologie Lithium Fer Phosphate (LFP – LiFePo₄), qui présente un risque quasiment nul d'emballement thermique, contrairement aux autres chimies utilisées et notamment les batteries NMC.

Comme l'indique une étude du laboratoire Sandia National Laboratories⁹, pour une même quantité d'énergie stockée, à 250°C une cellule LFP peut voir sa température monter de 1,5°C/min contre 100°C/min pour une cellule NMC.

Emballement thermique par type de Lithium-Ion

Accelerating rate calorimetry (ARC) of 18650 cells with different cathode materials



- All measurements at 100% SOC and for cells with 1.2 M LiPF₆ in EC:EMC (3:7)
- Differences in runaway profiles are related to oxygen release and combustion at different cathodes

Figure 17: Comparaison du risque d'emballement thermique pour différentes chimies de batteries

Cette meilleure résistance à l'emballement thermique pour la chimie LFP limite à la fois la probabilité d'un départ de feu d'une cellule et la possibilité de propagation du feu d'une cellule vers une cellule voisine. De plus, la faible pente d'emballement thermique (°C/mn) donne un temps bien plus favorable au BMS pour réagir à une hausse de la température et couper le système.

Le fabricant Tesla, l'un des leaders parmi les fournisseurs de batteries stationnaires modialement reconnus, a ainsi réalisé des tests comparatifs (s'appuyant sur la méthode adoptée internationalement, UL 9540A) afin de comparer sa génération précédente de batteries en technologie NMC avec sa nouvelle génération basée sur la chimie LFP. En surchauffant volontairement certaines cellules au sein d'une armoire à batterie, les tests n'ont pas pu provoquer d'emballement thermique au dela de la cellule voisine avec la solution LFP :

⁹ www.osti.gov/servlets/purl/1336278

Batterie NMC (chimie « classique »)	Batterie LFP (nouvelle chimie)
Le test conduit à l'emballage thermique de toutes les cellules.	Le test conduit à l'emballage thermique d'une cellule supplémentaire uniquement.
Le feu a consumé toute l'armoire batterie, flammes visibles depuis l'extérieur.	Pas de traces substantielles de flammes, pas de flammes visibles depuis l'extérieur.
<p>Pas de propagation du feu aux armoires adjacentes.</p> <p>L'extinction manuelle des incendies (tuyaux d'arrosage) n'est pas nécessaire pour arrêter la propagation des incendies d'armoire à armoire.</p> <p>Aucun risque d'explosion n'a été observé.</p> <p>Aucun écoulement de matière visible après le test.</p>	

Figure 18: Comparaison des résultats de tests UL 9540A entre le Megapack 1 (batteries NMC) et le Megapack 2 (batteries LFP)

4.6.2. Respect des normes

La gestion du risque incendie est traité à travers plusieurs normes ou tests de qualité que Harmony Energy et son fournisseur de batteries s'engagent à respecter.

Ces normes spécifiques aux projets de stockage par batteries ont été édités au cours des dernières années et bénéficient du retour d'expériences des premiers projets :

Norme / Standard	Titre	Date de publication	Commentaires
NF EN IEC 60529	Degrés de protection procurés par les enveloppes (Code IP).	Décembre 2007	Le respect de cette norme traduit avant tout la capacité de l'enceinte à empêcher l'environnement extérieur d'interférer avec les batteries et/ou les équipements de supervision / protection.
NF EN IEC 62619	Accumulateurs alcalins et autres accumulateurs à électrolyte non acide - Exigences de sécurité pour les accumulateurs au lithium pour utilisation dans des applications industrielles.	Juin 2017	Cette norme spécifie les exigences et les essais pour le fonctionnement en toute sécurité des éléments et des batteries pour des installations de stockage au lithium dans des applications industrielles, y compris les applications stationnaires.
NF EN IEC 62933-5-2	Systèmes de stockage de l'énergie électrique (EES) - Partie 5-2 : exigences de sécurité pour les systèmes EES intégrés dans un réseau - Systèmes électrochimiques.	Juillet 2020	Cette norme décrit principalement les aspects liés à la sécurité des personnes et, le cas échéant, les questions de sécurité associées à l'environnement et aux êtres vivants pour les systèmes de stockage de l'énergie raccordés à un réseau qui utilisent un sous-système électrochimique de stockage.
UL 9540A	Méthode de test, évaluation de l'emballage thermique et propagation incendie pour les systèmes de stockage d'énergie par batterie.	Novembre 2016	Il s'agit d'une méthode de test qui caractérise les risques d'incendie et de déflagration liés à l'emballage thermique et à sa propagation dans les systèmes de stockage d'énergie. La norme fournit une évaluation systématique de l'emballage thermique et de sa propagation dans les systèmes de stockage d'énergie au niveau des cellules, des modules, des unités et des installations.

Figure 19: Normes spécifiques au stockage d'énergie par batteries

4.6.3. Système de contrôle et de protection

Le Battery Management System (BMS) constitue le cœur du système de supervision et de contrôle au niveau de chaque cellule de batterie.

Le BMS contrôle en temps réel :

- La température du liquide de refroidissement ;
- La température au niveau de chaque cellule ;
- La tension et le courant au niveau de chaque cellule, de chaque module, ainsi qu'à la sortie en courant alternatif de chaque onduleur.

En cas de dépassement de seuils sur ces données transmises en temps réel, le BMS met les batteries en sécurité, avec une mise hors tension, une ventilation et l'enclenchement du refroidissement de secours.

Des fusibles sont disposés au niveau de chaque module de batterie et de chaque répartiteur DC. Les protections électriques sont redondantes, un disjoncteur est positionné en sortie AC de chaque onduleur, et une protection de terre est mise en place.

4.6.4. En cas de départ de feu

Malgré le très faible risque de départ et de propagation de feu avec la technologie choisie, les mesures de prévention, et le respect des normes en vigueur, le système de stockage proposé par Harmony Energy prend aussi en compte des mesures de protection supplémentaires :

- Au niveau de la conception des équipements :
 - Chaque cellule batterie est située dans une enceinte hermétique qui limite fortement la propagation du feu ;
 - Un système de ventilation est utilisé pour évacuer les gaz et limiter les risques de déflagration (par dégagement de dihydrogène notamment).
- Au niveau de la conception de la centrale :
 - Les unités de batterie sont positionnées par lot de 6, et chaque lot de 6 est espacé de 10m. Ceci afin de faciliter l'accès et d'éviter la propagation d'un feu sur l'ensemble des unités de batterie ;
 - Tout équipement potentiellement inflammable est éloigné de 10m de toute végétation extérieure afin de confiner tout éventuel feu au sein de la centrale ;
 - Une citerne incendie avec un réservoir de 120m³ est installée pour le SDIS. L'arrosage avec de l'eau s'est avéré être un moyen efficace pour éteindre un feu avec des batteries LFP, mais l'eau peut également être utilisée de manière préventive pour protéger les autres équipements et éviter toute propagation d'incendie à l'extérieur du site.

Toutes les dispositions en cas d'incendie seront discutées avec le SDIS 63 dans le cadre du dossier de permis de construire. Il sera notamment question de clarifier avec eux :

- Les accès au site ;
- Les procédures en cas de départ de feu ;
- Le dimensionnement de la bêche à eau (le volume de 120m³ étant un standard qui peut être revu).

5. Cycle de vie du projet

5.1. Processus de développement

Le développement du projet de Grande Terre suit un parcours classique au cours duquel les démarches administratives sont conduites en parallèle des démarches de raccordement RTE.

Harmony Energy attache une haute importance à la consultation de l'ensemble des parties prenantes tout au long du processus de développement de ces projets. Notamment :

- À partir du moment où un propriétaire présente un intérêt pour louer son terrain, Harmony Energy rencontre les équipes de la mairie concernée pour présenter le projet, répondre à leurs questions, prendre en compte leurs remarques/points d'attention, et vérifier qu'il n'y a pas d'opposition de la part de la commune à implanter un projet sur le terrain sélectionné ;
- Lorsque le besoin ou non de réaliser une étude d'impact a été confirmé, Harmony Energy prend contact avec toutes les entités impliquées dans les démarches administratives pour présenter le projet et prendre en compte leurs propositions pour améliorer les dossiers soumis lors des procédures de Loi sur l'Eau et de permis de construire, notamment sur les aspects de sécurité et d'intégration dans l'environnement. Selon les souhaits de la mairie, des réunions, des campagnes d'informations et des consultations peuvent être réalisées auprès des résidents locaux.

Ces étapes de consultation permettent, dans la mesure où une étude d'impact officielle ne serait pas jugée nécessaire, d'aborder certains sujets avec les interlocuteurs spécialisés dans leurs domaines (DREAL, SDIS, CDPENAF, DDT) et de s'assurer au moment du dépôt de permis de construire d'avoir couvert et traité l'ensemble des potentiels problématiques identifiés.

La figure ci-dessous présente une version simplifiée de la démarche de développement dans le cas où une étude d'impact n'est pas requise.



Figure 20: Processus de développement d'un projet de stockage par batteries

5.2. Activités sur site

5.2.1. Activités en phase de construction

La phase de chantier à proprement parlé (avant les tests de mise en service) durera environ douze mois, au cours desquels seront réalisées les activités suivantes :

- Installation de la base vie du chantier ;
- Décapage et préparation du sol par travail de pelles mécaniques et camions bennes ;
- Installation de la clôture, du portail et des équipements CCTV ;
- Réalisation des fondations pour l'ensemble des équipements (profondeur selon retour des études géotechniques) ;
- Gravillonnage type tout venant pour constituer le sol de la centrale, compacté sur les zones de route d'accès et les aires de grutage ;
- Dépose de la citerne 120m³ et une borne d'incendie, du conteneur/préfabriqué de stockage de matériel, les deux sur sol compacté ;
- Levage et pose des unités de batteries (qui arrivent préassemblées), des transformateurs HTA à l'aide d'une grue mobile ;
- Pose des câbles dans les tranchées, travail à la mini pelle ou trancheuse ;
- Construction du bâtiment de local technique (<150m² au sol), levage et installation des équipements extérieurs du poste HTB, sectionneur, transformateur 63kV/33kV.

Ces activités demanderont un accès quotidien permanent au site et plusieurs allers et venues par jour. La nuisance en termes de passage d'engins se concentrera principalement sur les quelques semaines où les unités de batteries seront livrées sur site.

5.2.1. Activités en phase d'opération

Au cours de la phase d'exploitation, la centrale est pilotée à distance grâce à un logiciel qui permet d'envoyer les ordres de charge ou de décharge aux batteries, mais qui surveille également que la centrale fonctionne normalement. Il s'agit du système Energy Management System (EMS). Un protocole d'alarme et d'astreinte est utilisé pour identifier des potentiels défauts 24h/24 et 7j/7 et qui peut, soit activer une commande à distance, soit envoyer rapidement une équipe sur place pour traiter toute éventuelle anomalie. Hormis ces mesures correctives éventuelles, la centrale ne sera visitée que quelques jours par an pour effectuer la maintenance préventive des équipements et pour l'entretien des espaces. Pour ces activités, les équipes d'exploitation se déplaceront avec des véhicules utilitaires standards.

5.2.1. Activités de démantèlement

La durée de vie des batteries électriques est déterminée par leur utilisation en termes de cycles de charge/décharge, typiquement de l'ordre d'environ 15 ans. Néanmoins, la plupart des autres équipements (containers, poste électrique, transformateur MT/BT) ont des durées de vie beaucoup plus longues, de l'ordre de 30 à 40 ans.

À la fin de vie des batteries électriques (y compris les onduleurs), Harmony Energy privilégie de renouveler ces équipements à plus faible durée de vie pour une nouvelle période d'environ 15 ans, afin d'ensuite prévoir un démantèlement complet de la centrale à la fin de vie des équipements à plus long durée de vie (transformateurs et containers), soit au bout d'environ 30 ans.

Les durées indiquées ici sont à adapter en fonction des services rendus par les batteries et donc du fonctionnement des équipements au quotidien (notamment le nombre de cycles de charge/décharge), du suivi BMS (Battery Management System), et des inspections qui seront réalisées annuellement.

Le renouvellement des batteries fait effectivement sens :

- d'un point de vue écologique : ne pas démanteler et mettre aux rebus des équipements encore fonctionnels ;
- d'un point de vue économique : maximiser la rentabilité des investissements dans les infrastructures à longue durée de vie ;
- pour répondre aux enjeux énergétiques nationaux : le besoin en stockage d'énergie sera, d'après les scénarii RTE, encore plus important dans 30 ans qu'aujourd'hui.

Dans le respect des normes en vigueur, Harmony Energy s'engage à recycler les équipements démantelés, notamment les batteries électriques dont le taux de recyclabilité est aujourd'hui évalué à 95%.

Au moment du démantèlement complet de la centrale, Harmony Energy s'engage à remettre le terrain dans son état d'origine :

- Tous les équipements seront retirés du site et traités dans le respect des normes en vigueur ;
- Les fondations seront retirées du sol et apportés aux sites de traitement adéquats ;
- Les terres arables qui auront été excavées lors de la construction et, dans la mesure du possible, conservées sur site, seront remises en terre.

Conformément à la réglementation en vigueur sur la cessation d'activité des ICPE, Harmony Energy fera appel à un bureau d'étude certifié pour attester de la mise en sécurité du site et de sa réhabilitation une fois la phase de démantèlement accomplie.

Annexe 1 Plan du projet

Layout GRANDE TERRE_0a.pdf (Implantation préliminaire)

Annexe 2 Évaluation de l'état environnemental du site

PRE-DIAGNOSTIC FAUNE/FLORE/ZONES HUMIDES, PAYSAGER ET PATRIMONIAL POUR LE PROJET DE GRANDE TERRE

A22097-R230215-v1, Eco-Stratégie, 15/02/2023